RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00779
Numéro SIREN : 821 694 932
Nom ou dénomination : HASPARREN DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2023 sous le numéro de dépôt 9229

FIAC

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2023	Net 31/03/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	80 935	80 935		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	3 373	1 981	1 392	2 150
Fonds commercial (1)	600 000		600 000	600 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	114 583	35 564	79 020	83 402
Installations techniques, matériel et outillage industriels	471 076	249 499	221 578	253 052
Autres immobilisations corporelles	63 156	48 419	14 736	21 688
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	34 924		34 924	28 487
Créances rattachées aux participations	41 785		41 785	36 532
Autres titres immobilisés	2 220		2 220	2 220
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 587		15 587	15 073
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 427 639**	**416 398**	**1 011 241**	**1 042 605**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	8 752		8 752	6 864
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	333 826	1 824	332 002	310 762
Avances et acomptes versés sur commandes	**832**		**832**	**371**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	76 854		76 854	95 469
Autres créances	187 556		187 556	204 456
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	741 534		741 534	374 018
Charges constatées d'avance (3)	14 707		14 707	17 910
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 364 060**	**1 824**	**1 362 236**	**1 009 850**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**2 791 699**	**418 222**	**2 373 477**	**2 052 455**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

CERTIFIÉ CONFORME

Bilan passif

	31/03/2023	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	180 000	180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	18 000	18 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	501 396	263 274
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**323 707**	**238 122**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 023 103**	**699 396**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	332 097	474 317
Emprunts et dettes financières diverses (3)	8 829	4 104
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 528	2 765
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	668 639	633 616
Dettes fiscales et sociales	324 002	233 674
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 592	1 196
Autres dettes	5 688	3 386
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**1 350 374**	**1 353 059**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**2 373 477**	**2 052 455**

(1) Dont à plus d'un an (a)	184 840	328 388
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 157 006	1 021 906
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3 559	2 811
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

FIAC

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/03/2023	31/03/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	14 469 381		14 469 381	11 819 904
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	121 395		121 395	112 852
Chiffre d'affaires net	**14 590 776**		**14 590 776**	**11 932 756**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				1 956
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			37 526	38 098
Autres produits			16 990	20 212
Total produits d'exploitation (I)			**14 645 292**	**11 993 022**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			12 543 197	10 160 939
Variations de stock			-21 525	-34 203
Achats de matières premières et autres approvisionnements			25 896	24 831
Variations de stock			-1 888	1 123
Autres achats et charges externes (a)			711 913	647 623
Impôts, taxes et versements assimilés			77 903	70 933
Salaires et traitements			544 104	509 961
Charges sociales			156 254	147 521
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			58 481	63 192
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 824	1 539
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			5 264	2 945
Total charges d'exploitation (II)			**14 101 422**	**11 596 403**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**543 870**	**396 620**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			**230**	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			**3 706**	**5 296**
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			3 320	3 622
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**3 320**	**3 622**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-3 320**	**-3 622**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**537 074**	**387 701**

Compte de résultat (suite)

	31/03/2023	31/03/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	2 551	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**2 551**	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	862	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**862**	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**1 689**	
Participation des salariés aux résultats (IX)	107 161	69 578
Impôts sur les bénéfices (X)	107 895	80 001
Total des produits (I+III+V+VII)	**14 648 073**	**11 993 022**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**14 324 366**	**11 754 900**
BENEFICE OU PERTE	**323 707**	**238 122**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS HASPARREN DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 2 373 477 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 323 707 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 2 à 5 ans
* Constructions : 8 à 20 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 7 à 20 ans
* Matériel et outillage industriels : 2 à 15 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 2 à 8 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Droits à réduction

Les droits à réduction ou avantages en nature (produits ou services) accordés aux clients, acquis en fin d'exercice sont comptabilisés par la constatation d'une provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	80 935			80 935
- Fonds commercial	600 000			600 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 373			3 373
Immobilisations incorporelles	**684 308**			**684 308**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	89 949			89 949
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20 525	4 109		24 635
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	460 462	11 667	1 053	471 076
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 156			63 156
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**634 092**	**15 776**	**1 053**	**648 815**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	65 020			76 708
- Autres titres immobilisés	2 220			2 220
- Prêts et autres immobilisations financières	15 073			15 587
Immobilisations financières	**82 313**			**94 515**
ACTIF IMMOBILISE	**1 400 713**	**15 776**	**1 053**	**1 427 639**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		15 776		15 776
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**15 776**		**15 776**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 053		1 053
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**1 053**		**1 053**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Fonds commercial

	31/03/2023
Éléments achetés	600 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**600 000**

Les éléments inscrits dans le Fonds de commerce sont principalement constitutifs "d'une autorisation d'exploitation commerciale d'un

Notes sur le bilan

magasin (délivrée par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial)" qui relève d'un droit légal tel que défini à l'article 211-5 du recueil des normes comptables françaises.
En conséquences la durée d'utilisation de ce fonds de commerce est ilimitée.
Le fonds de commerce ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.
La mise en oeuvre obligatoire du test de dépréciation prévu à l'article 214-5 du recueil des normes comptables françaises a été réalisé à partir de l'analyse de la capacité bénéficiaire de la Société.
Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté à la date de clôture.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	80 935			80 935
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 223	758		1 981
Immobilisations incorporelles	**82 158**	**758**		**82 916**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	24 929	5 619		30 548
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 143	2 873		5 016
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	207 410	42 280	1 053	249 499
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 468	6 951		48 419
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**275 950**	**57 723**	**1 053**	**333 481**
ACTIF IMMOBILISE	**358 108**	**58 481**	**1 053**	**416 398**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 336 489 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	41 785		41 785
Prêts			
Autres	15 587		15 587
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	76 854	76 854	
Autres	187 556	187 556	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	14 707	14 707	
Total	**336 489**	**279 117**	**57 372**

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
PROV. BUDGETS CENTRALES 2022	33 731
PROV. BUDGETS CENTRALES 2023	27 001
Prov. pénalités centrales	8 441
Total	**69 173**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 180 000,00 euros décomposé en 180 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
AHADI 64100 BAYONNE	99,99	179 991,00
ORTHEZ DISTRIBUTION 64300 ORTHEZ		1,00
UNIVERDIS 64000 PAU		1,00
Sté Alimentation Biscarossienne 40600 BISCARROSSE		1,00
ADOUR DISTRIBUTION 40900 MONT DE MARSAN		1,00
SODILANDES 40000 MONT DE MARSAN		1,00
SCALANDES 40000 MONT DE MARSAN		1,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
GANDON Gilles 64240 URT		1,00
BELIT HUGO		1,00
GANDON Elisabeth 64990 URT		1,00

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	238 122
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**238 122**
Affectations aux réserves	
Distributions	238 122
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	**238 122**

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/04/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/03/2023
Capital	180 000				180 000
Réserve légale	18 000				18 000
Réserves générales	263 274	238 122	238 122		501 396
Résultat de l'exercice	238 122	-238 122	323 707	238 122	323 707
Subvention d'investissement			2 551	2 551	
Total Capitaux Propres	**699 396**		**564 380**	**240 673**	**1 023 103**

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 341 846 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 559	3 559		
- à plus de 1 an à l'origine	328 538	143 697	184 840	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	8 829	8 829		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	668 639	668 639		
Dettes fiscales et sociales	324 002	324 002		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 592	2 592		
Autres dettes (**)	5 688	5 688		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 341 846**	**1 157 006**	**184 840**	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 138 748
(**) Dont envers les associés

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FNP frais généraux	50 485
FNP marchandises	5 261
Intérêts courus emprunts	150
Intérêts Courus Part des Sal	595
Provisions pour conges à payer	48 052
Provisions pour 13ème mois	9 770
Provisions primes de bilan	3 659
Provisions Particip. des Salaires	59 732
Provision Interessement	47 429
Salaires Crediteurs	20
Prov ch. soc. sur congés à payer	13 262
Prov. ch. fisc. / conges à payer	227
Total	**238 642**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	14 707		
Total	**14 707**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/03/2023
Prestations de services	
Ventes de marchandises	
Produits des activités annexes	
TOTAL	**14 590 776**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 2 800 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	31/03/2023	31/03/2022
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 320	3 622
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**3 320**	**3 622**
Résultat financier	**-3 320**	**-3 622**

Autres informations

Effectif

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	18	
Ouvriers		
Total	**20**	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement du Fonds de commerce donné en garantie de l'emprunt BNP de 650 K€	*309 332*
Nantissement du Fonds de commerce donné en garantie de l'emprunt EDEL de 190 K€	*61 071*
Autres engagements donnés	370 403
Total	**370 403**

Dont concernant :
Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées
Engagements assortis de suretés réelles

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Cautions bancaire SAS AHADI Principal	*205 097*
Cautions bancaire SAS AHADI intérêts courus	*2 969*
Avals et cautions	208 066
Autres engagements reçus	
Total	**208 066**

Dont concernant :
Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées
Engagements assortis de suretés réelles

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Conformément à la loi et aux dispositions de la convention applicable, les salariés de la Société, lors de leur départ à la retraite, percoivent une indemnité.
Les règles applicables à la Société HASPARREN Distribution, sont des règimes de prestations définies, notamment celui d'une indemnité de fin de carrière. La société inscrit en annexe l'intégralité des engagements, déterminés de manière actuarielle, pendant la durée d'acquisition de ces derniers, tout en probabilisant le risque que les salariés quittent la société avant leur départ à la retraite. Le montant inscrit en annexe est égal à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, majorées ou minorées des écarts actuariels éventuels.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

HASPARREN DISTRIBUTION
Société par Actions Simplifiée au capital de 180.000 Euros
Siège social : 90, avenue Henri de Navarre – 64100 Bayonne
RCS Bayonne n° 821 694 932

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023, s'élevant à la somme de 323.707 euros, augmenté de la somme de 81.293 prélevée sur le poste « *autres réserves* », représentant la somme totale de 405.000 euros, en totalité à titre de dividendes.

L'assemblée générale précise que :

- le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 2,25 euros par action ;
- le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour ;
- pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts.

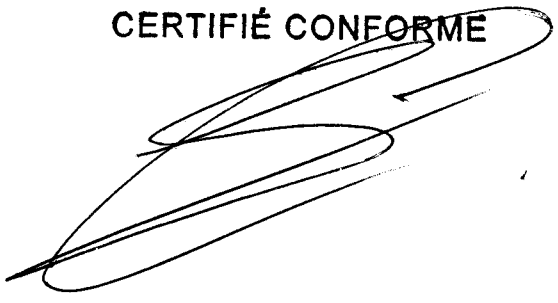
Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

- ADOPTION -

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 7 septembre 2023.

CERTIFIÉ CONFORME



SCP Rivière Grizel & autres
189, avenue Foch - BP 104
33501 Libourne cedex

Hasparren Distribution
SAS au capital de 180.000 €
Siren n° : 821.694.932 // Ape n° : 4711 F
Siège Social : 90, Avenue Henri de Navarre
64100 Bayonne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/03/2023

SCP Rivière Grizel & autres
189, avenue Foch - BP 104
33501 Libourne cedex

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/03/2023

A l'assemblée générale des actionnaires de la société
Hasparren Distribution
SAS au capital de 180.000 €
90, Avenue Henri de Navarre
64100 Bayonne

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Hasparren Distribution** relatifs à l'exercice clos le **31/03/2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'~~exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet~~ exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **01/04/2022** à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

Een application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Un fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour un montant de 600 K€.
Le paragraphe intitulé « Fonds commercial » de l'annexe expose, en page 29, les règles d'évaluations et de dépréciations appliquées aux fonds de commerce.
Dans le cadre de nos travaux, nous avons collecté les éléments utiles pour nous assurer qu'il n'existait pas d'indice remettant en cause la valeur nette comptable de de fonds de commerce.

Les **stocks de marchandises** figurent au bilan de l'exercice pour une valeur nette de 332 K€.
Ils sont évalués selon les modalités décrites dans la note « Stocks » de l'annexe des comptes annuels en page n°29.
Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié de la méthode comptable appliquée en la matière et de nous assurer, par des tests, de sa correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du **Président** et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le **Président**.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Libourne, à la date de la signature électronique,

Le commissaire aux comptes

SCP Rivière Grizel & autres

Frédéric GRIZEL ID

Signature numérique de Frédéric GRIZEL ID
Date : 2023.08.29 13:05:23 +02'00'

Frédéric Grizel
Associé

Annexe du rapport : description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2023	Net 31/03/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	80 935	80 935		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	3 373	1 981	1 392	2 150
Fonds commercial (1)	600 000		600 000	600 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	114 583	35 564	79 020	83 402
Installations techniques, matériel et outillage industriels	471 076	249 499	221 578	253 052
Autres immobilisations corporelles	63 156	48 419	14 736	21 688
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	34 924		34 924	28 487
Créances rattachées aux participations	41 785		41 785	36 532
Autres titres immobilisés	2 220		2 220	2 220
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 587		15 587	15 073
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 427 639**	**416 398**	**1 011 241**	**1 042 605**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	8 752		8 752	6 864
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	333 826	1 824	332 002	310 762
Avances et acomptes versés sur commandes	**832**		**832**	**371**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	76 854		76 854	95 469
Autres créances	187 556		187 556	204 456
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	741 534		741 534	374 018
Charges constatées d'avance (3)	14 707		14 707	17 910
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 364 060**	**1 824**	**1 362 236**	**1 009 850**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**2 791 699**	**418 222**	**2 373 477**	**2 052 455**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/03/2023	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	180 000	180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	18 000	18 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	501 396	263 274
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**323 707**	**238 122**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 023 103**	**699 396**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	332 097	474 317
Emprunts et dettes financières diverses (3)	8 829	4 104
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 528	2 765
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	668 639	633 616
Dettes fiscales et sociales	324 002	233 674
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 592	1 196
Autres dettes	5 688	3 386
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**1 350 374**	**1 353 059**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 373 477	2 052 455

(1) Dont à plus d'un an (a)	184 840	328 388
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 157 006	1 021 906
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3 559	2 811
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/03/2023	31/03/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	14 469 381		14 469 381	11 819 904
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	121 395		121 395	112 852
Chiffre d'affaires net	**14 590 776**		**14 590 776**	**11 932 756**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				1 956
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			37 526	38 098
Autres produits			16 990	20 212
Total produits d'exploitation (I)			**14 645 292**	**11 993 022**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			12 543 197	10 160 939
Variations de stock			-21 525	-34 203
Achats de matières premières et autres approvisionnements			25 896	24 831
Variations de stock			-1 888	1 123
Autres achats et charges externes (a)			711 913	647 623
Impôts, taxes et versements assimilés			77 903	70 933
Salaires et traitements			544 104	509 961
Charges sociales			156 254	147 521
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			58 481	63 192
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 824	1 539
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			5 264	2 945
Total charges d'exploitation (II)			**14 101 422**	**11 596 403**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**543 870**	**396 620**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			**230**	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			**3 706**	**5 296**
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			3 320	3 622
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**3 320**	**3 622**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-3 320**	**-3 622**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**537 074**	**387 701**

Compte de résultat (suite)

	31/03/2023	31/03/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	2 551	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**2 551**	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	862	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**862**	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**1 689**	
Participation des salariés aux résultats (IX)	107 161	69 578
Impôts sur les bénéfices (X)	107 895	80 001
Total des produits (I+III+V+VII)	**14 648 073**	**11 993 022**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**14 324 366**	**11 754 900**
BENEFICE OU PERTE	**323 707**	**238 122**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS HASPARREN DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 2 373 477 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 323 707 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/06/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 2 à 5 ans
* Constructions : 8 à 20 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 7 à 20 ans
* Matériel et outillage industriels : 2 à 15 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 2 à 8 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Droits à réduction

Les droits à réduction ou avantages en nature (produits ou services) accordés aux clients, acquis en fin d'exercice sont comptabilisés par la constatation d'une provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	80 935			80 935
- Fonds commercial	600 000			600 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 373			3 373
Immobilisations incorporelles	**684 308**			**684 308**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	89 949			89 949
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20 525	4 109		24 635
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	460 462	11 667	1 053	471 076
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 156			63 156
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**634 092**	**15 776**	**1 053**	**648 815**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	65 020	11 689		76 708
- Autres titres immobilisés	2 220			2 220
- Prêts et autres immobilisations financières	15 073	514		15 587
Immobilisations financières	**82 313**	**12 203**		**94 515**
ACTIF IMMOBILISE	1 400 713	27 978	1 053	1 427 639

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		15 776	12 203	27 978
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**15 776**	**12 203**	**27 978**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 053		1 053
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**1 053**		**1 053**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Fonds commercial

	31/03/2023
Éléments achetés	600 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**600 000**

Les éléments inscrits dans le Fonds de commerce sont principalement constitutifs "d'une autorisation d'exploitation commerciale d'un

Notes sur le bilan

magasin (délivrée par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial)" qui relève d'un droit légal tel que défini à l'article 211-5 du recueil des normes comptables françaises.
En conséquences la durée d'utilisation de ce fonds de commerce est ilimitée.
Le fonds de commerce ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.
La mise en oeuvre obligatoire du test de dépréciation prévu à l'article 214-5 du recueil des normes comptables françaises a été réalisé à partir de l'analyse de la capacité bénéficiaire de la Société.
Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté à la date de clôture.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	80 935			80 935
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 223	758		1 981
Immobilisations incorporelles	**82 158**	**758**		**82 916**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	24 929	5 619		30 548
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 143	2 873		5 016
- Installations générales, agencements aménagements divers	207 410	42 280	191	249 499
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 468	6 951		48 419
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**275 950**	**57 723**	**191**	**333 481**
ACTIF IMMOBILISE	**358 108**	**58 481**	**191**	**416 398**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 336 489 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	41 785		41 785
Prêts			
Autres	15 587		15 587
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	76 854	76 854	
Autres	187 556	187 556	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	14 707	14 707	
Total	**336 489**	**279 117**	**57 372**

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
PROV. BUDGETS CENTRALES 2022	33 731
PROV. BUDGETS CENTRALES 2023	27 001
Prov. pénalités centrales	8 441
RRR centrale	152 679
Total	**221 852**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 180 000,00 euros décomposé en 180 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SAS AHADI 64100 BAYONNE	99,99	179 991,00
ORTHEZ DISTRIBUTION 64300 ORTHEZ		1,00
UNIVERDIS 64000 PAU		1,00
Sté Alimentation Biscarossienne 40600 BISCARROSSE		1,00
ADOUR DISTRIBUTION 40900 MONT DE MARSAN		1,00
SODILANDES 40000 MONT DE MARSAN		1,00
SCALANDES 40000 MONT DE MARSAN		1,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
GANDON Gilles 64240 URT		1,00
BELIT HUGO		1,00
GANDON Elisabeth 64990 URT		1,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 16/09/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	238 122
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**238 122**
Affectations aux réserves	238 122
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	**238 122**

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/04/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/03/2023
Capital	180 000				180 000
Réserve légale	18 000				18 000
Réserves générales	263 274	238 122	238 122		501 396
Résultat de l'exercice	238 122	-238 122	323 707	238 122	323 707
Subvention d'investissement			2 551	2 551	
Total Capitaux Propres	**699 396**		**564 380**	**240 673**	**1 023 103**

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 341 846 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 559	3 559		
- à plus de 1 an à l'origine	328 538	143 697	184 840	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	8 829	8 829		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	668 639	668 639		
Dettes fiscales et sociales	324 002	324 002		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 592	2 592		
Autres dettes (**)	5 688	5 688		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 341 846**	**1 157 006**	**184 840**	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 142 878
(**) Dont envers les associés

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FNP frais généraux	50 485
FNP marchandises	5 261
Intérêts courus emprunts	150
Intérêts Courus Part des Sal	595
Provisions pour conges à payer	48 052
Provisions pour 13ème mois	9 770
Provisions primes de bilan	3 659
Provisions Particip. des Salaires	59 732
Provision Interessement	47 429
Salaires Crediteurs	20
Prov ch. soc. sur congés à payer	13 262
Prov. ch. fisc. / conges à payer	227
Total	**238 642**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	14 707		
Total	**14 707**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/03/2023
Prestations de services	121 394
Ventes de marchandises	14 469 381
Produits des activités annexes	
TOTAL	**14 590 776**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 2 800 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	31/03/2023	31/03/2022
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 320	3 622
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**3 320**	**3 622**
Résultat financier	**-3 320**	**-3 622**

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 18,97 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	18	
Ouvriers		
Total	**20**	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : SAS AHADI

Forme : SAS
SIREN : 493056022

Au capital de : 37 000 euros

Adresse du siège social :
90 Avenue Henri De Navarre 64100 BAYONNE

La société fait partie d'un groupe composé de 4 filiales intégrées globalement.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement du Fonds de commerce donné en garantie de l'emprunt BNP de 650 K€	*243 939*
Nantissement du Fonds de commerce donné en garantie de l'emprunt EDEL de 190 K€	*33 929*
Autres engagements donnés	277 868
Total	**277 868**

Dont concernant :
Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées
Engagements assortis de suretés réelles

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Cautions bancaire SAS AHADI Principal	*147 229*
Cautions bancaire SAS AHADI intérêts courus	*1 172*
Avals et cautions	148 401
Autres engagements reçus	
Total	**148 401**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	148 401
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 13 687 euros
Conformément à la loi et aux dispositions de la convention applicable, les salariés de la Société, lors de leur départ à la retraite, percoivent une indemnité.
Les règles applicables à la Société HASPARREN Distribution, sont des règimes de prestations définies, notamment celui d'une indemnité de fin de carrière. La société inscrit en annexe l'intégralité des engagements, déterminés de manière actuarielle, pendant la durée d'acquisition de ces derniers, tout en probabilisant le risque que les salariés quittent la société avant leur départ à la retraite. Le montant inscrit en annexe est égal à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, majorées ou minorées des écarts actuariels éventuels.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

FIDAL
AVOCATS

28 SEP. 2023

Monsieur le Greffier
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE
1, avenue Anne de Neubourg
64100 BAYONNE

Bayonne, le 25 septembre 2023

CG/MD

SAS HASPARREN DISTRIBUTION
RCS Bayonne n° 821 694 932
Exercice clos le 31 mars 2023
Dépôt des comptes annuels

Monsieur le Greffier,

Conformément aux dispositions de l'article L 232-23 du code de commerce, nous vous adressons sous ce pli :

- comptes annuels et annexes signés et certifiés conformes par le président ;
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- affectation du résultat signée par le président ;
- chèque à votre ordre d'un montant de 45,02 euros.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos meilleures salutations.

Christopher GAYE

Marc de SAINT VICTOR

PS : Merci de bien vouloir nous adresser le récépissé de dépôt des comptes.